

Réponses aux questions des citoyens

Séance d'information et de discussions **Implantation potentielle d'un parc canin au parc des Cheminots**

Résumé de la présentation :

Lors de la séance d'information et de discussions, divers intervenants ont pris la parole afin de présenter leur champ d'expertise respectif. Voici les grandes lignes de ce qui a été mentionné :

Historique du projet de parc canin, emplacement choisi et aménagement envisagé pour celui-ci

Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie

- Les besoins émis par les propriétaires de chiens sur le territoire grandbasilois.
- Analyse des différents emplacements possibles pour le parc canin : Mme Tiemani indique que les parcs des Fromagers, Prudent-Robert et Basile-Daigneault, ainsi que la halte du Richelieu, entre autres, sont des emplacements qui ont été analysés. La démarche réalisée en ce sens pour le dernier lieu n'a pas été concluante auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).
- Choix du parc des Cheminots : Mme Tiemani explique pourquoi le parc des Cheminots a été choisi pour cette démarche consultative. Ce parc se trouve dans un endroit central de la Ville, à proximité de la voie ferrée. Il est également à proximité d'axes importants, soit le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116) et le boulevard du Millénaire. Grâce à sa piste multifonctionnelle longeant le parc et permettant de se rendre rapidement sur la montée Robert, la rue Principale ainsi que le boulevard du Millénaire, il favorise son accès par mobilité active, que ce soit à pied, à vélo, en patins à roues alignées ou en planche à roulettes. La superficie de terrain libre dans le parc est très grande, permettant d'y considérer un parc canin de bonne dimension.
- Actions pour réduire les irritants : Mme Tiemani explique que plusieurs actions peuvent être prises afin de réduire les impacts sur les résidents vivant à proximité, dont la création d'un écran végétal, l'achat d'un système de porte moins bruyant, la sensibilisation des utilisateurs au respect des règlements et l'ajustement des heures d'ouverture.
- Organisation spatiale et équipements : Mme Tiemani évoque que la superficie prévue de 1775 mètres carrés au parc des Cheminots est idéale pour un parc canin. Elle présente également les équipements et mobiliers proposés pour les aires des petits et grands chiens. Une mention est faite sur la durée et les impacts des travaux, advenant que le parc canin soit implanté au parc des Cheminots.

Règlements suggérés du parc canin, selon trois volets distincts

Martine Lapointe, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

- Critères d'admission du chien ;
- Critères entourant le gardien du chien ;
- Les interdictions et les heures d'ouverture du parc canin.

Bénéfices d'un parc canin, tant pour le chien que pour l'humain, et règles dont il est important de tenir compte avant de fréquenter un parc canin avec son chien

Nadine Caron, éducatrice canine

Parmi les bénéfices pour le chien, Mme Caron évoque :

- Le besoin de socialiser du chien ;
- Le bienfait de ne pas toujours le maintenir en laisse, de lui offrir une liberté relative dans ses mouvements ;
- La dépense énergétique d'un chien qui fréquente un parc canin favorise des comportements plus équilibrés chez le chien.

Mme Caron précise que les parcs canins s'adressent aux chiens qui sont déjà socialisés et désensibilisés aux bruits des enfants et que ce ne sont pas des endroits pour apprendre à socialiser à son animal.

Questions-réponses de la période de questions de compréhension

Plusieurs citoyens ont transmis leurs préoccupations au Service du génie, que ce soit par le biais du formulaire en ligne ou bien le soir même. Les principales préoccupations ainsi que l'ensemble des questions sont retranscrites ci-bas.

Questions des citoyennes et citoyens présents	Réponses des responsables du projet
<p>Si je comprends bien, le stationnement pour les bénéficiaires du parc canin sera sur les rues avoisinantes ?</p> <p>(Le citoyen mentionne qu'il trouve cela dangereux pour les enfants fréquentant le parc, puisque ça augmente le volume de circulation automobile aux abords du parc des Cheminots.)</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectivement, le stationnement sera sur rue, mais on encourage avant tout la mobilité active. • Elle précise qu'il n'y a pas de règlement municipal ou provincial sur l'aménagement d'un parc canin et donc, qu'il n'y a pas de règlement qui interdit le stationnement sur les rues avoisinantes pour un parc canin.
<p>À quoi sert l'écran végétal s'il n'est pas tourné vers les maisons, mais vers la rue ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets en ingénierie au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'idée de l'écran végétal est de venir créer une barrière entre le parc et le voisinage. L'écran végétal n'est pas coupe-son. • Mme Tiemani précise qu'il n'y a pas d'écran végétal prévu vers la rue Beauchemin, puisque celle-ci possède déjà beaucoup d'arbres.
<p>Avez-vous évalué l'impact du parc à chien sur la valeur marchande des propriétés situées à proximité ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucune étude relativement à la dépréciation des maisons n'a été effectuée. <p>Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans toute la province, il n'existe aucune étude relativement à la dépréciation des maisons situées près d'un parc canin.
<p>Où est la pertinence d'avoir autant d'espace et d'aménagements pour le parc canin ?</p>	<p>Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'enrichissement du milieu. Un tel aménagement rend l'espace plus agréable, ça vient bonifier la dynamique du parc et mieux occuper les chiens. Il est notamment intéressant d'avoir un plan en 3 dimensions, où le chien peut sauter et pratiquer différentes activités. <p>Mme Caron précise que le projet potentiel offre des aménagements proposant des zones ombragées pour les chiens.</p>
<p>Avez-vous fait un recensement du nombre de résidents de la rue Beauchemin qui sont propriétaires d'un ou de plusieurs chiens ?</p> <p>Combien y a-t-il de chiens à Saint-Basile-le-Grand et donc d'usagers potentiels ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie, et de Mme Martine Lapointe, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aucun recensement n'a été fait des côtés nord et sud de la Ville. On se fie au nombre de médailles émises par la SPCA Roussillon (environ 860 médailles en date du printemps 2023). Ce nombre pourrait augmenter, car le recensement n'est pas terminé.

Est-ce que le parc des Cheminots est le seul endroit plausible pour l'implantation du parc canin ?	Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie : <ul style="list-style-type: none"> Comme mentionné plus tôt dans la présentation, plusieurs terrains ont été regardés lors de démarches approfondies, mais ça n'a pas été concluant.
Qu'est-ce qui n'est pas concluant avec les autres parcs ?	Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie : <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas de la halte du Richelieu, ce sont les démarches auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui n'ont pas été concluantes, car le terrain ne pouvait pas être dézonné.
Est-ce que c'est le parc des Cheminots ou rien du tout ?	Réponse de M. Hugo Mimee, professionnel de la participation publique : <ul style="list-style-type: none"> La consultation porte sur le parc des Cheminots. Il est trop tôt dans le processus de consultation pour déterminer si le projet se fera ici ou ailleurs.
Est-ce que les chiens devront porter une muselière dans le parc ?	Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine : <ul style="list-style-type: none"> Non. Les muselières sont utilisées de manière spécifique, pour une situation spécifique. C'est très contraignant ou restreignant pour un chien de porter une muselière.
En cas d'incident, est-ce que la responsabilité reviendra à la Ville ?	Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine : <ul style="list-style-type: none"> Non, c'est le propriétaire du chien qui sera responsable et qui devra assumer les dommages encourus.
Question de responsabilité civile : En cas d'incident, est-ce que les propriétaires sont responsables ou bien on doit appeler la police ?	Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine : <ul style="list-style-type: none"> Dans le cas d'un incident entre chiens, le propriétaire est responsable. Cependant, la réglementation municipale stipule que dans le cas d'une morsure faite à un humain, des plaintes doivent être faites à la police. Pour donner suite à cela, des études pour évaluer la dangerosité du chien devront être effectuées par un vétérinaire ou encore par un intervenant ayant reçu une formation et accompagné d'un vétérinaire pour l'évaluation.
Y aura-t-il un responsable de la Ville pour assurer la surveillance du parc canin et le respect des heures d'ouverture ? Y aura-t-il un système de traçabilité des heures de fréquentation des propriétaires de chiens, permettant également de voir si le chien est bien vacciné ?	Réponse de Mme Martine Lapointe, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : <ul style="list-style-type: none"> Des employés du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pourront faire des tournées, comme ils le font pour les parcs municipaux, mais il n'est pas prévu que des surveillants soient attirés au parc canin. <p>Aucun mécanisme de sécurité (ex. : barrière avec puce) n'est évalué par la Ville en ce moment, mais c'est quelque chose qui pourrait être évalué.</p>
Pourquoi limiter le parc canin à cet emplacement et ne pas utiliser la superficie totale où il y a la butte, vers le boulevard du Millénaire, et où il y a moins de résidences ?	Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie : <ul style="list-style-type: none"> L'emplacement choisi possède un arbre existant assez mature. Il s'agit donc d'un emplacement judicieux pour offrir de l'ombrage aux petits et grands chiens.
Pourquoi n'est-il pas possible de jouer avec une balle en présence d'autres chiens, alors que l'aire de jeux des grands chiens propose des ballons géants ?	Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie : <ul style="list-style-type: none"> Il ne s'agit pas de ballons, ce sont des sphères en béton avec des motifs de ballon.

<p>Qu'en est-il des problèmes de jappements ?</p> <p>Avez-vous eu des discussions avec la Ville de Beloeil ?</p>	<p>Réponse de Mme Nadine Caron, experte canine :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les gens qui fréquentent les parcs à chien veillent à faire dépenser l'énergie de leur chien dans un environnement enrichi, ce qui limite les problèmes de jappements et d'abolements. <p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Oui, nous avons eu des discussions avec la Ville de Beloeil.
<p>Quel est le pourcentage de Grandbasilloises et Grandbasillois qui demandent un parc canin ?</p>	<p>Réponse de Mme Martine Lapointe, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> À l'occasion d'un sondage mené dans le cadre du Plan directeur des parcs, ce sont environ 60 personnes sur 220 répondants qui souhaitent un parc à chien, sans compter le nombre approximatif de 800 licences attribuées sur le territoire grandbasillois.
<p>À quoi ressemble le nombre de citoyennes et citoyens en faveur d'un parc à chien dans votre sondage en ligne ?</p>	<p>Réponse de Mme Annabel Rousseau, conseillère en communication, Service des communications et des relations avec les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une grande proportion des répondants fréquentent des parcs à chiens. 75 % d'entre eux sont en faveur du parc canin.
<p>Est-ce qu'un préposé du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire aurait le pouvoir de donner une infraction ?</p>	<p>Réponse de Mme Martine Lapointe, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Non. Comme mentionné plus tôt, les préposés pourront seulement faire des tournées de supervision.
<p>Pourquoi avoir inclus la butte dans l'aménagement du parc canin, alors que c'est un endroit où les gens aiment pique-niquer et glisser l'hiver ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Selon la topographie, intégrer la butte dans le parc à chien était l'idéal.
<p>Pourquoi ne pas avoir pensé aménager le parc canin derrière l'aréna, où la superficie du terrain est similaire à celle du parc des Cheminots, et qui constitue un emplacement potentiellement moins dérangeant pour les citoyens ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrain derrière l'aréna n'a pas été analysé.
<p>Est-ce qu'une étude ou une évaluation a été effectuée quant à l'impact potentiel de la venue du parc à chien sur la circulation automobile dans les rues immédiatement adjacentes au parc des Cheminots (Ménard et Beauchemin principalement) ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune étude ou évaluation n'a été effectuée comme il s'agit de plans préliminaires. Également, nous souhaitons favoriser la mobilité active pour se rendre au parc canin.
<p>Le projet dans sa forme actuelle est-il final ?</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les plans présentés sont préliminaires. La consultation citoyenne a été organisée afin de recueillir les commentaires et préoccupations des citoyens pour présenter un projet qui correspond aux besoins de la population.
<p>Dans la foire aux questions, il est mentionné que 855 licences pour chien ont été émises en 2023 dans la municipalité mais que le nombre</p>	<p>Réponse de Mme Vanessa Tiemani, gestionnaire de projets au Service du génie :</p>

<p>réel de chiens pourrait être un peu plus élevé. Combien de ces propriétaires de chien vont utiliser régulièrement le parc à chiens ? Quel est le nombre minimal fixé par les autorités municipales pour aller de l'avant avec le projet ?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Il est difficile d'évaluer le nombre de propriétaires de chiens qui souhaitent utiliser le parc canin.• La suite du projet dépendra de la recommandation soumise au conseil municipal, suite à la consultation et l'analyse des commentaires reçus.
--	--